



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-021 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 21 mars 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, D. ZAMBON.

**Représentés :** B. GATTAZ, J. ROBERT, L. TRICOLI.

**Absents :** N. CHARLETY, J. VIAL.

La secrétaire de séance désignée est Chantal STELLA.

---

**OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Vie sportive – Subventions exceptionnelles aux associations Badminton du Pays Voironnais et Vélo Touriste Voironnais**

---

Rapporteur : André Gal

### EXPOSE :

#### Subvention exceptionnelle 1

L'association Badminton du Pays voironnais accueillera une étape du circuit des meilleurs compétiteurs de moins de 19 ans européens de badminton.

Cette manifestation dénommée le Forza Alpes international U19 se déroulera du 17 au 19 mai 2019 dans la salle Everest du Campus la Brunerie. Une aide financière est sollicitée afin de prendre en charge une partie des frais de prestation de service de production et de streaming TV pour une retransmission en direct sur une plateforme Youtube. Cette retransmission en direct donnera une visibilité optimale du lieu et de la ville aux spectateurs européens qui suivront les épreuves.

#### Subvention exceptionnelle 2

L'association Vélo Touriste Voironnais organise tous les deux ans le Brevet de Randonneur Voiron-Chartreuse. La 4ème édition aura lieu le samedi 15 juin 2019. Cette manifestation doit rassembler 400 cyclotouristes sur quatre parcours de 60 à 150 kms sillonnant la Chartreuse et le Pays Voironnais. Il s'agit d'une épreuve sportive conviviale qui a pour objectif de faire découvrir le territoire aux cyclotouristes venant d'autres régions.

L'association sollicite une aide financière pour l'organisation de cette manifestation dans les meilleures conditions.

**PROPOSITION :**

Vu le dossier présenté par l'association Badminton du Pays Voironnais,  
Vu le dossier présenté par l'association Vélo Touriste Voironnais,

Vu l'avis de la Commission vies, culturelle, sportive, associative et animation en date du 11 mars 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances Administration générale en date du 19 mars 2019,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 500 €** en faveur de l'association Badminton du Pays Voironnais pour l'aider à financer les frais de retransmission de la compétition Forza Alpes des moins de 19 ans organisée à Voiron du 17 au 19 mai 2019.

D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 000 €** en faveur de l'association Vélo Touriste Voironnais pour aide aux frais d'organisation du Brevet de randonneur Voiron-Chartreuse le samedi 15 juin 2019.

D'inscrire ces dépenses à l'article 9240.0062/ 6574.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

*Julien Polat*  
Julien POLAT